

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 13 juillet 2021, à 17 h à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Est absente :

M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 17 h 00 ce jour. Le citoyen peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors de la période de questions des citoyens. Les questions doivent porter exclusivement sur les propositions inscrites à l'ordre du jour puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2021-322

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-323

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF AU BOUCLAGE D'AQUEDUC ET AU REMPLACEMENT DE VANNES SUR LA ROUTE 138 — APO-2021-016

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres n° APO-2021-016 pour un bouclage d'aqueduc entre la Route 138 et la rue Jean-Juneau et le remplacement de vannes d'aqueduc à l'intersection de la route de Fossambault et la Route 138;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de construction pour un bouclage d'aqueduc et le remplacement de vannes sur la Route 138, appel d'offres n° APO-2021-016 à l'entreprise Pax Excavation inc. conformément à la demande publique de soumissions n°1496654, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 8 juillet 2021 dont copie est jointe au sommaire, soit une somme de 856 837,00 \$, plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-324

URBANISME — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite assurer la conservation et la pérennité de son patrimoine immobilier d'intérêt au bénéfice de la collectivité et des générations futures;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible de déposer des demandes d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider les propriétaires d'immeubles patrimoniaux à conserver et à restaurer leurs biens, il convient de mettre en place des services de soutien technique et financier, notamment en instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et en embauchant une personne-ressource spécialisée en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QU'afin d'augmenter le nombre d'interventions en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine immobilier, la Ville s'adresse au MCC en vue de bénéficier du sous-volet 1a et du volet 2 du PSMMPI;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier du sous-volet 1a du PSMMPI afin d'instaurer un programme d'aide à la restauration du patrimoine immobilier pour une durée de trois ans (2022 à 2024 inclusivement) et qu'elle s'engage à verser 48 000 \$ par année dans ce programme sous réserve d'une participation financière du MCC de 72 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier du volet 2 du PSMMPI afin d'embaucher un agent de développement en patrimoine immobilier pour une durée d'un an et qu'elle s'engage à verser 36 000 \$ à cette fin sous réserve d'une participation financière du MCC de 54 000 \$ pour le salaire et les avantages

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021 (SUITE)

sociaux et d'au plus 10 000 \$ pour les frais de transport et d'hébergement à être remboursés par le MCC selon les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite retenir les services d'agent de développement en patrimoine immobilier dès que possible;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil municipal de déposer sans délai une demande au MCC dans le cadre du PSMMPI;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou son remplaçant à transmettre sans délai la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre sous-volet 1a et du volet 2 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou son remplaçant à représenter la Ville et à signer tout document concernant cette demande d'aide financière.

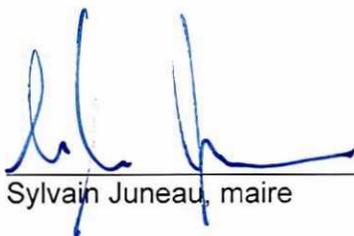
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 17 h 09.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière